

**CONSULTATION PUBLIQUE À 18 H 30**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 2 NOVEMBRE 2021 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente  
La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente  
Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, présent  
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente  
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent  
Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----

**Consultation publique à 18 h 30**

. Présentation du Règlement 492-21 – Règlement de construction – Modification de l'article 3.3 du règlement 351-06

. Présentation du Règlement 493-21 – Règlement de construction – Modification de l'article 3.5 du règlement 352-06

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 28 septembre et de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
  - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
  - 5.2 Nomination des délégués pour les comités municipaux
  - 5.3 Finance :
    - 5.3.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 5 octobre 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)
    - 5.3.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de septembre et octobre 2021 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
    - 5.3.3 Engagement de dépenses (résolution)
    - 5.3.4 État comparatif du bureau en date du 30 septembre 2021 (dépôt)
    - 5.3.5 Rapport de la situation financière au 24 octobre 2021 (dépôt)
    - 5.3.6 Arrérages des taxes – Envoi avis de rappel par courrier ordinaire (résolution)
  - 5.4 Règlement / projet / avis de motion / adoption
    - 5.4.1 Règlement 492-21 – Règlement de construction – Modification de l'article 3.3 du règlement 351-06
    - 5.4.2 Règlement 493-21 – Règlement de construction – Modification de l'article 3.5 du règlement 352-06
    - 5.4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2022

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

- 5.4.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable et abrogation du règlement 468-19
- 5.4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant les règles d'utilisation des fossés, d'installation de ponceaux donnant accès à une entrée charretière et de canalisation des fossés et abrogeant le règlement 298-97
- 5.5 Approbation de la liste de documents à détruire et leur destruction par la Directrice générale (résolution)
- 5.6 Remerciements, félicitations et hommages
  - 5.6.1 Félicitations à Alexandra Gauthier – Récipiendaire Bourse Desjardins - Fonds collégial : 1 000 \$ (résolution)
  - 5.6.2 Félicitations à Samuel Jean, ministre du Parlement de la Cité-école Louis St-Laurent (résolution)
  - 5.6.3 Félicitations à Donovan Walker et remise de la bourse remise aux finissants (résolution)
  - 5.6.4 Félicitations à Axel, fils de Mme Marilla Gravel et Maxime Désilets pour le certificat épargne-étude (résolution)
  - 5.6.5 Félicitations à Maika, enfant de Mme Lucie Robichaud et remise du cadeau (résolution)
- 5.7 Tourisme Canton-de-L'Est : cotisation 2021-2022 et texte (résolution)
- 5.8 Vœux pour la période des fêtes 2021
  - 5.8.1 L'Événement (résolution)
  - 5.8.2 Le Journal Haut-Saint-François (résolution)
- 5.9 Vente du four à céramique
- 5.10 Tirage de billets pour le spectacle achetés dans le cadre de l'activité de financement de Cité-école Louis-Saint-Laurent (résolution)
- 5.11 Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la « prostate » - 19 novembre 2021 (résolution)
- 5.12 Journée mondiale du diabète - Illumination des bâtiments et "Souriez et portez du bleu!" (résolution)
- 5.13 Séances du conseil municipal
  - 5.13.1 Séance extraordinaire – 30 novembre 2021 à 18 h 30 (résolution)
  - 5.13.2 Séance extraordinaire – 7 décembre à 18 h 30 pour adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022 et du plan triennal des années 2022-2023-2024
- 5.14 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaires (résolution)
  - 5.14.1 Formation sur Éthique et déontologie obligatoire pour les élus (résolution)
  - 5.14.2 4-11-2021 – Webinaires gratuits - Gestion d'actifs : présentation des outils de planification (résolution)
  - 5.14.3 9-11-2021 de 10 h à 11 h : AQLP Formation projet Espaces: aménager des zones d'ombre dans un parc-webinaire (gratuit) (résolution)
  - 5.14.4 9-11-2021 à 18 h 30 : Rencontre avec Me Stéphane Reynolds (résolution)
  - 5.14.5 14-11-2021 à 14 h : Rencontre visioconférence avec le MTQ et MRC dans le dossier de la piste cyclable (résolution)
  - 5.14.6 16-11-2021 de 9 h 30 à 11 h 30 : Webinaire : Projet Espaces: Les incontournables dans les aires de jeu (gratuit) (résolution)
  - 5.14.7 16 novembre 2021, de 9 h à 10 h 30 : Webinaire gratuit : Changer les règles du jeu : Passer à l'action et offrir la ville aux tout-petits (gratuit) (résolution)

**6. Sécurité publique**

- 6.1 Incendie
  - 6.1.1 Mise à jour de l'inventaire du Service incendie (résolution)
  - 6.1.2 Dossier à l'étude pour le regroupement des services incendie Chartierville-Hampden-La Patrie-Scotstown (résolution)

**7. Voirie**

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

- 7.1 Aide financière pour le réseau routier municipal supplémentaire pour une période de 3 ans (résolution)
- 7.2 Travaux de creusage de fossé – Location pelle mécanique et camion (résolution)
- 7.3 Acceptation d’une offre de service pour le déneigement de la cour de l’Hôtel de Ville (résolution)
- 7.4 Demande au Ministère des Transports pour agrandissement de la zone de vitesse à 50 km sur la route 214 (résolution)

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

- 8.1 Acceptation de l’aide financière : Coup de pouce – pivots pour le projet déposé relatif à la mise en place de la collecte des matières organiques : 350\$ (résolution)

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

- 9.1 Éric Pins – Propriétaire du lot 6 362 466 : Demande de prolongation pour construction résidence (résolution)

**10. Loisir et culture**

- 10.1 Réception des offres de services pour l’aménagement et l’entretien de la piste de ski de fond et raquette (résolution)
  - 10.1.1 Demande de partage des coûts d’entretien de la piste de ski de fond à divers organismes pour la saison 2021-2022 (résolution)
- 10.2 Dossier : Aménagement du terrain de balle – Autorisation de prolongement du dossier jusqu’au 3 juillet 2022 – Début des travaux de nivellement (résolution)
- 10.3 Programme Action bénévole : abri-bois (résolution)
  - 10.3.1 Le Petit Écossais – Avis à transmettre à Hydro Québec – Délai de prescription applicable sur toute réclamation antérieure au mois d’octobre 2018 et acceptation du paiement du compte pour la période d’octobre 2018 à octobre 2021 (résolution)
  - 10.3.2 Facturation transmise aux gestionnaires du Petit Écossais pendant les périodes utilisées 2020 et 2021-
- 10.4 Loisirs Hampden-Scotstown
  - 10.4.1 Demande d’autorisation pour aménager un terrain de volleyball (résolution)
  - 10.4.2 Demande pour traitement des paies (résolution)
- 10.5 Municipalité du Canton de Hampden : Demande de soutien financier pour un projet (résolution)

**11. Correspondance, points ajoutés depuis l’atelier et varia**

- 11.1 Prix Hommage bénévolat-Québec (information)
- 11.2 Entériner les travaux pour fermer une canalisation d’eau potable : rue Hope (résolution)
- 11.3 Municipalité du Canton Hampden – Demande d’aide financière (information)
- 11.4 Gala des mérites scolaires 2022 – Demande commanditaire (information)
- 11.5 La Relève du Haut-Saint-François – Demande de commandites (information)
- 11.6 \_\_\_\_\_
- 11.7 \_\_\_\_\_

**12. Période de questions : sujets relatifs à l’ordre du jour de la séance**

**13. Fin de la rencontre (résolution)**

-----

**La consultation publique débute à 18 h 30**

**Aucune personne n’est présente.**

**La consultation publique a lieu pour expliquer les modifications aux règlements 351-06 et 352-06 :**

. Présentation du Règlement 492-21 – Règlement de construction – Modification de l’article 3.3 du règlement 351-06 visant à augmenter le montant de l’amende minimale de 100 \$ à 500 \$.

. Présentation du Règlement 493-21 – Règlement de construction – Modification de l’article 3.5 du règlement 352-06 visant à augmenter le montant de l’amende minimale de 100 \$ à 500 \$.

**Aucune question n’est posée.**

**La consultation publique se termine 18 h 40.**

-----  
**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

La séance est publique.

**2. Adoption de l’ordre du jour (résolution)**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour;

**2021-11-495**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l’ordre du jour remis est modifié et accepté en ajoutant les points suivants :

11.1 Prix Hommage bénévolat-Québec (information)

11.2 Entériner les travaux pour fermer une canalisation d’eau potable : rue Hope (résolution)

11.3 Municipalité du Canton Hampden – Demande d’aide financière (information)

11.4 Gala des mérites scolaires 2022 – Demande commanditaire (information)

11.5 La Relève du Haut-Saint-François – Demande de commandites (information)

**ADOPTÉE**

**3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 28 septembre et de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 28 septembre et de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 lors de l’atelier du 28 octobre 2021;

ATTENDU QUE le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-11-496**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 28 septembre 2021 et du 5 octobre 2021 et qu’ils soient adoptés.

**ADOPTÉE**

**Remise d'un cadeau nouveau-né**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, invite Madame Lucie Robichaud présente à la séance du conseil avec sa fille née au cours de l'année 2020 à s'avancer pour la remise d'un présent pour souligner la naissance.

Les membres du conseil sont fiers de lui remettre ce présent de la part de la Ville de Scotstown.

**Bourse reconnaissance aux finissants**

Monsieur Donovan Walker présent à la séance du conseil reçoit par Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, la bourse reconnaissance remise aux finissants pour l'obtention de son certificat d'études secondaires, soit un chèque au montant de CENT DOLLARS (100 \$).

Les membres du conseil offrent leurs félicitations et l'encouragent à poursuivre ses études postsecondaires.

Monsieur Désilets lui remet également une bourse de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François.

**4. Période de questions : sujets divers**

Aucune question des gens présents à la séance.

**5. Administration et finances**

**5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

La conseillère Madame Cathy Roy fait un résumé de la journée d'Halloween qui fût un succès. Un concours pour les costumes et les résidences décorées ont permis de la remise de plusieurs prix.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, communique les informations sur la démarche de la MRC du Haut-Saint-François intitulée « Ose le Haut » et l'acceptation du prix soumis par la Ville de Scotstown. La ville se mérite le montant de TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS dans le cadre de ce projet, pour la mise en place de la collecte des matières organiques sur son territoire.

Monsieur Désilets indique que la MRC du Haut-Saint-François étudie un programme d'aide financière relié aux touristes et le Parc régional du Marécage des Scots.

**5.2 Nomination des délégués pour les comités municipaux**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comités de la Ville de Scotstown soient formés de la façon suivante :

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
(Gestion financière et administrative  
greffe, évaluation, assurance)

Elisabeth Boil (responsable)  
Marjolaine Guillemette

**TRANSPORT** (Réseau routier : voirie  
et enlèvement de la neige, éclairage des  
rues, transport collectif et adapté)

Martin Valcourt (responsable)  
Maxime Désilets

**HYGIÈNE DU MILIEU** (Eau potable :  
approvisionnement, traitement des eaux  
Usées et réseau d'égout, matières  
résiduelles et recyclables : collecte et  
transport, protection de l'environnement :  
étangs)

Marjolaine Guillemette  
(responsable)  
Martin Valcourt  
Jérémy Beauchemin

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE** (Police, service incendie, mesures d'urgence) Maxime Désilets (responsable)  
Cathy Roy  
Martin Valcourt (substitut)

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT** (aménagement, urbanisme, zonage, promotion et développement économique, bourses aux étudiants) Jérémy Beauchemin (responsable)  
Maxime Désilets

**LOISIRS ET CULTURE** (Parcs, terrains de jeux, bibliothèque, maison des jeunes, activités récréatives et culturelles) Cathy Roy (responsable)  
Elisabeth Boil

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, est d'office sur tous les comités.

**COMITÉS SPÉCIAUX :**

MADA et Politique familiale et responsables des questions familiales :  
Elisabeth Boil et Monique Polard

Comité de la route 257 : Marc-Olivier Désilets et Martin Valcourt (substitut)

Comité consultatif en urbanisme (CCU)  
Élus : Maxime Désilets, Martin Valcourt  
Monique Polard, Directrice générale  
L'inspecteur en bâtiment et en environnement  
Citoyens : Luc Allard, Madeleine Bergeron, Sylvie Bergeron et Lyne Gilbert

Comité directeur du Parc régional du Marécage des Scots :  
Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Monique Polard

Comité d'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots :  
Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Monique Polard

Comité Coeur villageois : Marjolaine Guillemette et Jérémy Beauchemin

Société de Développement de Scotstown : Marc-Olivier Désilets et Cathy Roy

Regroupement de la Contrée du Massif Mont Mégantic : Un membre de la Société de Développement de Scotstown-Hampden

Sentiers des Écossais : Aucun délégué

Pôle au Saumon : Aucun délégué

Cuisine Collective : Cathy Roy

Comité d'embellissement :  
Élus : Marjolaine Guillette et Jérémy Beauchemin  
Citoyennes : Chantal Ouellet, Mariette Cloutier, Sylvie Gagnon, Nicole Gagné

Comité Loisir MRC HSF : Cathy Roy et Élisabeth Boil

Que le maire siège d'office à tous les comités.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

Ces informations seront diffusées dans le bulletin municipal l'Info-Scotstown, le journal L'Événement ainsi que sur le site Internet de la ville.

**ADOPTÉE**

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

**5.3 Finance :**

**5.3.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 5 octobre 2021 selon le règlement 407-12 (résolution)**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus ont nécessité des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

**2021-11-498**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la séance du mois de septembre au montant de 8 367,31 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Le Groupe GE	Poste de chlore : génératrice chlore : Entretien annuel_rempl.	799,08 \$
Location Cookshire	Location compacteur : branchem. réseaux : 134 rue de Ditton	304,17 \$
André G. Mathieu huissiers de justice	Honoraires juridiques - 17-09-2021	120,67 \$
Centre de rénovation G. Doyon INC.	Dégorgoir de baril et pièces pour le Petit	37,76 \$
	Sous-total - Octobre : 1 261,68 \$	
CENTRE DE RÉNOVATION G. DOYON INC.	Écrou nylon 3/8-16, Styromousse 2" x 2' x 8', Clés Weiser à tête carrée (2x)	271,55 \$
ÉLECTRO-CONCEPT P.B.L. INC	Poste de chlore - Connection code d'erreur - ,25 heure	28,74 \$
J.U. HOULE LTÉE	Tuyaux, arrêt bordure, manchons et autres pièces, manchon - réparation, compression sans plomb Cambridge 3/4 po, compression sans plomb Cambridge 3/4" x 3/4" x 1" (2x)	1 790,03 \$
BF-TECH INC.	Restauré mécanisme bornes 4,20,29; réparé borne garage	2 016,53 \$
Brenntag Canada inc.	Ferric Sulphate - Garage municipal	2 998,78 \$
	Sous-total - Novembre : 7 105,63 \$	
	<b>TOTAL :</b>	<b>8 367,31 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.3.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de septembre et octobre 2021 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)**

La liste des comptes est remise aux membres du conseil.

**Liste des chèques payés de la séance du 5 octobre 2021**

7324	Maçonnerie GP	Projet construction chaumière : pose de pierres	6 011,19 \$
7325	Felteau	Hôtel de Ville - Thermopompe (remplacement du paiement	9 175,01 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

		antérieur)	
7326	Gilbert, Lyne	Rencontre CCU	25,00 \$
7327	Gaudreau Richard	Travaux coupe de branches : rue Coleman	100,00 \$
7328	Place aux Jeunes	Soutien financier 2021-2022	122,25 \$
7329	Ministre des Finances	Sûreté du Québec - 2e vers.2021	11 548,00 \$
7330	Fonds Inform. Territoire	Frais avis de mutation	24,40 \$
7331	Beauchesne Daniel	Location machinerie travaux pour fuites d'eau et divers travaux	2 047,50 \$
7332	Gagné, Nicole	Bois de Fabien, paillis, déplacement, Fleurs	294,31 \$
7333	Le Groupe GE	Poste de chlore : génératrice chlore : Entretien annuel_rempl.	799,08 \$
7334	Location Cookshire	Location compacteur : branchem. réseaux : 134 rue de Ditton	304,17 \$
7335	Pavage Des Cantons	Rue Hope : pavage et transition : Victoria Ouest	39 958,41 \$
7336	FQM Assurances	Modification de police d'assurances : Ajouts	674,71 \$
7337	André G. Mathieu huissiers de justice	Honoraires juridiques - 17-09-2021	120,67 \$
	Hydro Québec	Terrain de balle	29,67 \$
	Hydro Québec	Chalet au terrain de balle (La Relève)	84,07 \$
	Hydro Québec	Bloc Sanitaire	665,08 \$
	Hydro Québec	Garage / caserne incendie	185,20 \$
	Hydro Québec	Station pompage - 157 ch. Victoria O	46,71 \$
	Hydro Québec	Station pompage - 2 ch. Victoria Est	382,87 \$
	Hydro Québec	Éclairage des rues	599,40 \$
	Hydro Québec	Station pompage - 64 ch. Victoria Est	31,05 \$
	Hydro Québec	Station pompage - rue des Peupliers	30,36 \$
	Hydro Québec	Station d'épuration	911,78 \$
	Visa Desjardins	Voirie : carburant	159,42 \$
	Visa Desjardins	Frais poste : lettres recommandées, achat timbres, cadres, médiaposte	686,09 \$
	Dubé Sylvie	Remb. Vin mousseux pour cérémonie 1 et 2-10-2021	161,16 \$
	Agence des douanes Canada	Remise employeur – septembre	2 904,52 \$
	Revenus Québec	Remises employeur – septembre	8 488,29 \$
	Hydro Québec	Hôtel de ville	507,05 \$
	Dubé Équipement de bureau	Plastifieuse; pochette; papeterie	224,62 \$
	Ass. Coop. Agr. La Patrie	Teinture (2 x 20 L); pinceau; rouleaux pour	891,37 \$
	MRC Haut-Saint-François	Août et octobre: téléphonie IP, fibre optique et frais pour dossiers vente pour taxes	1 433,94 \$
	Marché Désilets	Nettoyant à vitres (2), papier hygiénique et à main	263,73 \$
	GLS (Dicom Express)	Analyses eau potable/usée	20,18 \$
	Serv. San. Denis Fortier	Août: collecte ordures, recyclage, Location conteneurs,	4 389,32 \$
	Réseau Biblio de l'Estrée	Bibliothèque municipale Étiquettes	2,12 \$
	Services EXP INC., Les	TECQ et PRIMEAU : rues Albert et de Ditton : frais ingénierie : début plans	16 091,91 \$
	Centre rén. G. Doyon Inc.	Dégorgoir de baril/pièces pour le Petit	37,76 \$
	Solutek INC.	Ord. portable DG : vérification et rapidité, adaptateur, fil connexion	414,08 \$
	Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	4 850,58 \$
	Aquatech	Septembre : exploitation des réseaux	3 913,90 \$
	J.U. Houle LTÉE	Aqueduc et égout : fournitures : vanne en fonte; tuyau; adaptateur et diverses	1 691,69 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

Polard, Monique	Frais déplacement : East Angus pr ordinateur et cour municipale	114,10 \$
Polard Monique	Remb. petite caisse : frais poste, produits nettoyants	70,30 \$
Service Bell-eau-clerc Inc.	Plombier branchement réseaux municipaux: 134 rue de Ditton	505,89 \$
La Cartoucherie	Photocopieur : ajustement facture lecture du compteur	46,28 \$
Excavation Richard Blais et Fils Inc.	Rue Hope : location machinerie, matériaux granulaires	9 829,51 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau potable et eau usée	1 052,87 \$
Harnois énergies	Poste chlore carburant pr génératrice	151,51 \$
Cain Lamarre	Honoraires juridiques	791,95 \$
Guylaine Robert	Octobre - Entretien ménager	333,33 \$
Marc Turcotte	Septembre - Inspecteur en bâtiment : Honoraires et déplacement	931,50 \$
CARACTERE GRAS INC.	Site web : travail de maintenance	252,95 \$
<b>Salaires nets payés du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2021 :</b>		<b>23 312,79 \$</b>
Total		158 695,60 \$

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lise des comptes à payer pour cette séance :

**Liste des chèques payés de la séance du 2 novembre 2021**

Salaires nets payés du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2021 :		19 605,96 \$
Dubé Équipement bureau	Papier 11x17; stylos; marqueurs; bloc-notes, etc.	156,89 \$
Infotech	Frais pour implantation Sygem pour Ordinateur de l'inspecteur	34,49 \$
MRC Haut-Saint-François	Novembre 2021-Téléphone IP, interurbain, fibre optique, frais dossiers vente pour taxes	750,21 \$
Marché Désilets	Bâtonnets à café, sucre, serviettes, eau minérale	18,23 \$
Charron René	Déplacement 340 km - Retour appareil pour test tuyau	170,00 \$
Philippe Mercier Inc.	Réparation éclairage HV; installation lumière Chaumière, Démantelé entrée 240V; installé plynthe ss-sol; fluos, Contrat génératrice-install. interrupteur-1er versement	9 168,60 \$
CMP Mayer Inc.	Bottes, chapeau, gants Pompiers	324,81 \$
Serv. Sani. Denis Fortier	Septembre: ordures, recyclage, conteneurs, compost	4 389,32 \$
Fonds Information Territoire	Frais pour avis de mutation	18,30 \$
Réseau Biblio de l'Estrie	Colle; rubans (charnière et adhésif); tapis à découper	69,19 \$
Raymond Chabot Grant Thorton	Mission d'audit pour le 31 déc 2020 - 2e versement	7 473,38 \$
Beauchesne Daniel	Travaux fuites d'eau et jeux au parc	682,50 \$
Beauchesne Gaétan	Travaux publics divers (20 h)	320,00 \$
Désilets, Marc-Olivier	Frais déplacement	33,00 \$
Lauzon Patrick	Remboursement - bottes de travail	100,00 \$
Croix Rouge, La	Incendie – Ent. services aux sinistrés	170,00 \$
Centre rén. G. Doyon Inc.	Écrou nylon 3/8-16, Styromousse 2" x 2' x 8', Clés Weiser à tête carrée (2x)	271,55 \$
Solutek Inc.	Nettoyage et mise à jour de 2 ordinateurs - élus, Ordinateur portable, souris et préparation pour les élu	978,40 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

Électro-Concept P.B.L. Inc	Poste de chlore - Connection code d'erreur	28,74 \$
Fondation Louis-St-Laurent	Projet de financement – Achat billets pour spectacle de Peter MacLeod (4x)	160,00 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances, putrescibles	3 367,56 \$
Aquatech	Octobre 2021 - Exploitation des réseaux, travaux fuite Gordon; branchement future rés. Ditton, travaux divers en août: purge, future résidence Ditton, etc.	5 382,50 \$
PH. Desruisseaux Laliberté Chouinard	Cadeau pour nouveau-né	51,80 \$
J.U. HOULE LTÉE	Tuyaux, arrêt bordure, manchons et autres pièces, manchon - réparation, compression sans plomb Cambridge 3/4 po, compression sans plomb Cambridge 3/4" x 3/4" x 1" (2x)	1 790,03 \$
POLARD, Monique	Déplacements : chez Solutek : porter et chercher ordinateurs, Hôtel de Ville East Angus, Lennoxville : fournitures pour élection	184,20 \$
BF-TECH INC.	Restauré mécanisme bornes 4,20,29; réparé borne garage	2 016,53 \$
Centre D'Extincteur SL	Location machine à pression boyau	86,23 \$
Gazonnière de l'Estrie inc.	Tourbe et livraison - rue Hope	1 839,60 \$
La Cartoucherie	Crédit pour fin de contrat LG et lecture du photocopieur	175,17 \$
Garage JB Laroche Inc.	Inspections camion autopompe et test accélération/freinage, tests, réparations pompe, test annuel de la pompe, réparations valves, test annuel du système de mousse, test de la pompe portative	3 050,74 \$
CDTEC Calibration	Étalonnage détecteurs de gaz serv. incendie et travaux publics (2); senseurs oxygène (2)	770,33 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau potable	670,02 \$
Brenntag Canada inc.	Ferric Sulphate pour eau usée	2 998,78 \$
Cain Lamarre	Services juridiques	260,77 \$
Cathy Roy	Frais déplacement	51,00 \$
Marc-André Lapierre-Lagacé	Frais déplacement formation pompier	135,00 \$
Guylaine Robert	Novembre - Entretien ménager	333,33 \$
Terminix Canada	Gestion parasitaire	201,21 \$
Beaugard Environnement	Débloquer en urgence conduite d'égout au Petit Écossais	1 334,68 \$
Les Éditions Jour et Nuit	Achat de livres pour la bibliothèque	21,00 \$
	<b>Total</b>	<b>69 644,05 \$</b>

**2021-11-499**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés et que le paiement est autorisé et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

**ADOPTÉE**

**5.3.3 Engagement de dépenses (résolution)**

**2021-11-500**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de novembre 2021 à la somme de 19 155,00 \$ :

<b>CONSEIL</b>		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	30,00 \$
Sous-total		<b>180,00 \$</b>
<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
02-130-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	200,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	400,00 \$
Sous-total		<b>1 350,00 \$</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	150,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	200,00 \$
Sous-total		<b>3 800,00 \$</b>
<b>VOIRIE</b>		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	1 500,00 \$
02-320-00-620	Gravier, terre	800,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	200,00 \$
Sous-total		<b>4 000 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	300,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		<b>7 525,00 \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
02-701-30-522	Patinoire - Entretien et réparations	500,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	200,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	700,00 \$
Sous-total		<b>2 300,00 \$</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>19 155,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.3.4 État comparatif du bureau en date du 30 septembre 2021 (dépôt)**

Le rapport de l'état comparatif en date du 30 septembre 2021 a été transmis aux membres du conseil avec l'ordre du jour de l'atelier du 28 octobre 2021 ainsi que les documents relatifs aux points inscrits sur l'ordre du jour.

**5.3.5 Rapport de la situation financière au 24 octobre 2021 (dépôt)**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 24 octobre 2021 a été transmis aux membres du conseil avec l'ordre du jour de l'atelier du 28 octobre 2021 ainsi que les documents relatifs aux points inscrits sur l'ordre du jour.

**5.3.6 Arrérages des taxes – Envoi d'avis de rappel par courrier ordinaire (résolution)**

2021-11-501

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un avis de rappel avec l'état de compte soit expédié par courrier ordinaire aux contribuables dont un solde de taxes ou de toutes factures est impayé. Tous montants impayés des années 2020 et 2021 supérieures à 50 \$ devront être payés au complet avant le 31 décembre 2021.

Après cette date, la Ville transmettra un rappel par courrier recommandé avec des frais de 15 \$ selon le règlement en vigueur.

À la séance du mois d'août 2022, la Ville adoptera une résolution dans le but de transmettre à la MRC du Haut-Saint-François la liste des dossiers en souffrance pour la vente pour taxes.

Des frais administratifs seront facturés par la MRC par dossier reçu pour la vente pour taxes en plus des frais d'avis, de publication et/ou d'enregistrement de certificat adjudicataire ou de contrat de vente.

**ADOPTÉE**

**5.4. Règlement / projet / avis de motion / adoption**

**5.4.1 Règlement 492-21 – Règlement de construction – Modification de l'article 3.3 du règlement 351-06**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
VILLE DE SCOTSTOWN

**RÈGLEMENT NUMÉRO : 492-21**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION  
NUMÉRO 351-06 :

1) de manière à modifier l'article 3.3 relatif à l'amende minimale

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

**ATTENDU QU'** est en vigueur sur le territoire de la Ville, un règlement de zonage, qu'il a été adopté par le règlement n° 351-06 et qu'il est intitulé : « Règlement de construction »;

**ATTENDU QUE** l'article 3.1 au 3<sup>e</sup> alinéa stipule que l'amende minimale exigée est le 100 \$;

**ATTENDU QUE** l'article 3.3 doit être modifié;

**EN CONSÉQUENCE**

**2021-11-502**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :**

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le présent règlement est intitulé :  
Règlement modifiant le règlement de construction numéro 351-06 de manière à modifier l'article 3.3 pour modifier l'amende minimale exigée;

**Article 3**

Le texte de l'article 3.3 intitulé « Infraction et pénalités » du chapitre III intitulé « Dispositions administratives » se lisant comme suit :

*« Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction.*

*Lorsqu'une infraction aux dispositions du présent règlement est constatée, l'inspecteur des bâtiments doit transmettre à la personne concernée tout avis ou ordre écrit nécessaire pour l'informer. S'il n'est pas tenu compte de cet avis ou de cet ordre dans les 10 jours de sa réception, le contrevenant est passible d'une amende n'excédant pas, pour une première infraction, 1000\$ si le contrevenant est une personne physique ou 2000\$ s'il est une personne morale.*

*Dans le cas d'une récidive, les amendes mentionnées dans le présent article peuvent doubler pour atteindre un maximum de 2000\$ par infraction pour une personne physique et 4000\$ par infraction pour une personne morale.*

*Dans tous les cas, l'amende minimale exigée est de 100\$.*

*Si l'infraction est continue, cette continuité constituera, jour par jour, s'il n'y a pas bonne foi, une offense séparée.*

*Nonobstant les alinéas précédents, la corporation municipale pourra exercer tous les autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du présent règlement, et ce, devant les tribunaux appropriés. »*

est remplacé par le texte suivant :

*« Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction.*

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

*Lorsqu'une infraction aux dispositions du présent règlement est constatée, l'inspecteur des bâtiments doit transmettre à la personne concernée tout avis ou ordre écrit nécessaire pour l'informer. S'il n'est pas tenu compte de cet avis ou de cet ordre dans les 10 jours de sa réception, le contrevenant est passible d'une amende n'excédant pas, pour une première infraction, 1000\$ si le contrevenant est une personne physique ou 2000\$ s'il est une personne morale.*

*Dans le cas d'une récidive, les amendes mentionnées dans le présent article peuvent doubler pour atteindre un maximum de 2000\$ par infraction pour une personne physique et 4000\$ par infraction pour une personne morale.*

*Dans tous les cas, l'amende minimale exigée est de 500\$.*

*Si l'infraction est continue, cette continuité constituera, jour par jour, s'il n'y a pas bonne foi, une offense séparée.*

*Nonobstant les alinéas précédents, la corporation municipale pourra exercer tous les autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du présent règlement, et ce, devant les tribunaux appropriés. »*

**Article 4**

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de construction numéro 351-06 qu'il modifie.

**Article 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Désilets, Maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, Directrice générale

Avis de motion : 5 octobre 2021

Adoption du premier projet de règlement : 5 octobre 2021

Consultation publique : 2 novembre 2021

Adoption du règlement : 2 novembre 2021

Approbation de la MRC du Haut-Saint-François : \_\_\_\_\_ 2021

Entrée en vigueur : \_\_\_\_\_ 2021

**5.4.2 Règlement 493-21 – Règlement de construction – Modification de l'article 3.5 du règlement 352-06**

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

VILLE DE SCOTSTOWN

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 493-21**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET  
CERTIFICATS 352-06 :

**2) de manière à modifier l'article 3.5 relatif à l'amende minimale**

**ATTENDU QU'** \_\_\_\_\_ est en vigueur sur le territoire de la Ville, un règlement de zonage, qu'il a été adopté par le règlement n° 352-06 et qu'il est intitulé : « Règlement des permis et certificats »;

**ATTENDU QUE** l'article 3.5 au 4<sup>e</sup> alinéa stipule que l'amende minimale exigée est le 100 \$;

**ATTENDU QUE** l'article 3.5 doit être modifié;

**EN CONSÉQUENCE**

**2021-11-503**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le présent règlement est intitulé :  
Règlement modifiant le règlement des permis et certificats 352-06 de manière à modifier l'article 3.3 pour modifier l'amende minimale exigée;

**Article 3**

Le texte de l'article 3.5 intitulé « Infraction et pénalités » du chapitre III intitulé « Dispositions administratives » se lisant comme suit :

*« Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction.*

*Lorsqu'une infraction aux dispositions du présent règlement est constatée, l'inspecteur des bâtiments doit transmettre à la personne concernée tout avis ou ordre écrit nécessaire pour l'informer. S'il n'est pas tenu compte de cet avis ou de cet ordre dans les 10 jours de sa réception, le contrevenant est passible d'une amende n'excédant pas, pour une première infraction, 1000\$ si le contrevenant est une personne physique ou 2000\$ s'il est une personne morale.*

*Dans le cas d'une récidive, les amendes mentionnées dans le présent article peuvent doubler pour atteindre un maximum de 2000\$ par infraction pour une personne physique et 4000\$ par infraction pour une personne morale.*

*Dans tous les cas, l'amende minimale exigée est de 100\$.*

*Si l'infraction est continue, cette continuité constituera, jour par jour, s'il n'y a pas bonne foi, une offense séparée. »*

est remplacé par le texte suivant :

*« Toute personne qui agit en contravention du présent règlement commet une infraction.*

*Lorsqu'une infraction aux dispositions du présent règlement est constatée, l'inspecteur des bâtiments doit transmettre à la personne concernée tout avis ou ordre écrit nécessaire pour l'informer. S'il n'est pas tenu compte de cet avis ou de cet ordre dans les 10 jours de sa réception, le contrevenant est passible d'une amende n'excédant pas, pour une première infraction, 1000\$ si le contrevenant est une personne physique ou 2000\$ s'il est une personne morale.*

*Dans le cas d'une récidive, les amendes mentionnées dans le présent article peuvent doubler pour atteindre un maximum de 2000\$ par infraction pour une personne physique et 4000\$ par infraction pour une personne morale.*

*Dans tous les cas, l'amende minimale exigée est de 500\$.*

*Si l'infraction est continue, cette continuité constituera, jour par jour, s'il n'y a pas bonne foi, une offense séparée. »*

#### **Article 4**

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de zonage numéro 352-06 qu'il modifie.

#### **Article 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Désilets, Maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, Directrice générale

Avis de motion : 5 octobre 2021

Adoption du premier projet de règlement : 5 octobre 2021

Consultation publique : 2 novembre 2021

Adoption du règlement : 2 novembre 2021

Approbation de la MRC du Haut-Saint-François : \_\_\_\_\_ 2021

Entrée en vigueur : \_\_\_\_\_ 2021

#### **5.4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2022**

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 494-21 pour fixer le taux de la taxe foncière 2022 ainsi que les divers taux des taxes spéciales et des tarifs des services et modalités pour l'année 2022;

**2021-11-504**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 28 octobre 2021 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Cathy Roy donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 494-21 pour fixer le taux de la taxe foncière 2022 ainsi que les divers taux des taxes spéciales et des tarifs des services et modalités pour l'année 2022.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE**

**5.4.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable et abrogation du règlement 468-19**

Considérant que le conseil municipal veut actualiser l'utilisation et la gestion de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc public;

Considérant que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 28 octobre 2021 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

**2021-11-505**

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Maxime Désilets, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 495-21 pour régir l'utilisation de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc public;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE**

**5.4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant les règles d'utilisation des fossés, d'installation de ponceaux donnant accès à une entrée charretière et de canalisation des fossés et abrogeant le règlement 298-97**

Considérant que conformément aux articles 66 et suivants de la Loi sur les compétences municipales, la Ville a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes et elle peut, notamment, adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires qui lui confère le Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);

Considérant que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 28 octobre 2021 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement;

**2021-11-506**

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 495-21 pour décréter les règles d'utilisation des fossés, d'installation de ponceaux donnant accès à une entrée charretière et de canalisation des fossés et abrogeant le règlement 298-97;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE**

**5.5 Approbation de la liste de documents à détruire et leur destruction par le Directrice générale (résolution)**

Attendu que l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Attendu que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Attendu que l'article 85 de la Loi sur les Cités et villes stipule que le conseil doit toujours avoir un fonctionnaire ou employé de la municipalité préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Ce fonctionnaire ou employé est appelé greffier;

Attendu que l'article 86 de cette même loi, le bureau du greffier est établi au lieu où se tiennent les séances du conseil, ou à toute autre place fixée par résolution du conseil;

Attendu que l'article 87 de cette même loi indique que le greffier a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la municipalité, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité;

Attendu que l'article 88 de cette même loi énonce que le greffier ne peut se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du conseil ou l'ordre d'un tribunal;

Attendu que la Directrice générale de la Ville de Scotstown est d'office la fonctionnaire nommée responsable de la garde des archives et documents et qu'elle ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Attendu l'adoption de la résolution 2012-10-736 par le conseil le 2 octobre 2012 désignant Madame Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

**2021-11-507**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par le personnel de l'administration municipale datée du 28 octobre 2021 remise aux membres du conseil lors de l'atelier et d'autoriser la Directrice générale à procéder à la destruction de ces documents décrits à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

<b>CODE/ # DOSSIER</b>	<b>NOM DOSSIER</b>	<b>ANNÉES</b>	<b>EXEMPLES /DESCRIPTION</b>
207-121	Comptes fournisseurs pour les dépenses de fonctionnement	2015 et moins	
301-151	Offre service	1996, 1999-2000	
	Inventaire du garage	1999	
401-112	Soumissions autres que des immobilisations	1993	
403-122	Bail du restaurant La Place	1997	

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

303-117	Feuilles de temps pompiers	nov-01	
207-110	Rapport	sept-01	Administration paie Paie déduction (jan à déc 2001) 2003 jan à déc 1999
	Carnet bon commande achats	2014 à 2016	
	Reçus encaissement et Liste écritures encaissement	1992 à 1997	
203-100	Opérations bancaires - relevés de compte	2004	
207-160	Frais déplacement élus et dépenses	1991	
	CSST Taux de cotisation	1998	
	Soumission déneigement	2000	
	Soumission cadastre des rues	1989	
	Soumission Huile à chauffage	2004	
401-111 ou 112	Soumission du détecteur de gaz	2012	
403-122	Location local	2014	
	Location local soudure	11 et 12-2013	
	Soumission tonte gazon	1998	
	Soumission système chauffage petite église	2005	
	Optimum Assurance - renouvellement	2001	
	Chapdelaine Assurance	2007	
	Soumission assurance	2002	
208-150	Compensation remboursement Lieux de taxes	2000	
303-130	Rénumération employés	2004	
	Liste de ventes pour taxes	2005	
	Rapport Relevé de "frais" (?) 911	2005	
	Offre d'achat pour camion GMC	1989	
	Feuilles de temps anciens employés	2001 et moins	
<b>DOCUMENTS EN MAUVAIS ÉTAT DÛ À UN REFOULEMENT D'ÉGOÛT</b>			
	FOURNISSEURS - FACTURES PAYÉES :	1999-2000	
	Don pour campagne de financement	2006	
207-110	Payé vacances été 2011	2011	Calcul, rapport
706-118	Analyse d'eau	1987	Échantillonnage

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

	Centre canadien des armes	1998	Correspondance concernant permis d'armes à feu
	Union municipale du Québec		Correspondance : communiqués, invitation, différents programmes, formation, etc.
	Rapport ramonage cheminée Scotstown	1998	
	Procès-verbaux de la MRC	1998, 1999-2005-	
403-122	Bail avec Dr Michelle Brochu et Serge Béliveau	1997	
	Guide de service d'évaluation foncière	1989	
	Relevé de compte Sûreté du Québec	01-01 au 31-12 1996	
	Commission scolaire	2005 à 2009	Plan triennal de répartition et destination des immeubles
	Contrat travail - Ancien d-g	01-1999	
	Achat de calcium et chlore	2004	Regroupement UMQ
<b>AUTRES DOCUMENTS TRÈS SALES ET COLLÉS ENSEMBLE À CAUSE D'UN REFOULEMENT D'ÉGOUT, DONT PLUSIEURS ILLISIBLES</b>			
208-150	Compensation tenant lieu de taxe	1995-1997-2005-2004	
208-140	Correspondance:	2005	Subvention accordée pour l'asphaltage des rues et routes 257: 10 000 \$
	Formation ancien employé	1993	
207-100	Retenues et cotisations de l'employeur	1998	
	Feuille de temps - anciens pompiers	1999, 1997, 2000	
	Salaire dépôt direct	1998	
	Contrat de service avec la SPAE	1998	
204-100	Document pour préparation budget	1998	
	Correspondance diverse et communiqué	1998	ex.: L'Écho de Frontenac; Polyvalente; invitation du Haut-St-François; verglas 1998
	MRC du Haut-St-François		Liste de changement d'adresse
	Relevé de compte de caisse	01 à 12-1996	

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

	Bulletin de l'association des directeurs municipaux	2006	
	Correspondances diverses	2005-2006	ex.: Conseil Sport et Loisir; Croix-Rouge; Réseau québécois des villes et villages; Commission scolaire; CLD (formation tourisme); L'Étincelle du bonheur; Bulletin d'info
	Rapport salaire MRC du HSF	2006 à 2007 1999	
	Liste électorale	1998	
	Programme travaux compensatoires	1999	
	Rapport d'activité Sûreté du Québec	1998	
	Invitation à différentes assemblées		
	Pavage St-François	1999	Soumission acceptée - Réparation, asphaltage; trous; divers endroits dans le village; 60 tonnes à 124 \$/tonne; Autres soumissions asphaltage
	Guide aménagement sécuritaire lieu public	1999	

**ADOPTÉE**

**5.6 Remerciements, félicitations et hommages**

**5.6.1 Félicitations à Alexandra Gauthier – Récipiendaire Bourse Desjardins - Fonds collégial : 1 000 \$ (résolution)**

2021-11-508

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adresse une lettre de félicitations à Alexandra Gauthier, résidente de la Ville de Scotstown, étant l'heureuse bénéficiaire d'une bourse d'études de la Fondation Desjardins.

Alexandra Gauthier de Scotstown obtient une aide de 1 000 \$ pour continuer ses études collégiales. Elle a été sélectionnée parmi plus de 33 000 candidatures soumises cette année.

Les membres du conseil encouragent Madame Gauthier à poursuivre ses études.

**ADOPTÉE**

**5.6.2 Félicitations à Samuel Jean, ministre du Parlement de la Cité-école Louis St-Laurent (résolution)**

2021-11-509

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adresse une lettre de félicitations à Samuel Jean, résident de la Ville de Scotstown, pour sa nomination de ministre lors de la cérémonie d'assermentation pour les nouveaux élus de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent le 14 octobre dernier.

Les membres du conseil encouragent, Monsieur Jean à persévérer ses études.

**ADOPTÉE**

**5.6.3 Félicitations à Donovan Walker et remise de la bourse remise aux finissants (résolution)**

2021-11-510

Dans le cadre de la soirée reconnaissance annuelle aux finissants, Monsieur Donovan Walker, résident de la Ville de Scotstown est le seul étudiant à avoir obtenu son diplôme d'étude secondaire pour l'année scolaire 2020-2021. Le conseil municipal a remis une bourse au début de la séance du conseil.

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adresse une lettre de félicitations à Donovan Walker, pour l'obtention de son diplôme d'étude secondaire.

Les membres du conseil encouragent Monsieur Walker dans la poursuite de ses études.

**ADOPTÉE**

**5.6.4 Félicitations à Axel, fils de Mme Marilla Gravel et Maxime Désilets pour le certificat épargne-étude (résolution)**

Considérant que depuis quelques années la Ville de Scotstown conjointement avec la Municipalité du Canton de Hampden offre un certificat épargne-étude à un nouveau-né résident des deux municipalités grâce à la réception de don anonyme d'une somme de 500 \$ ;

Considérant que la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden contribuent chacune au montant de 250 \$ pour permettre un certificat épargne-étude d'une somme totale de 1 000 \$ ;

Considérant que la remise du certificat a été attribuée par un tirage parmi les deux récipiendaires nouveau-nés de l'année 2020 à Axel, fils de Madame Marilla Gravel et Monsieur Maxime Désilets le 12 octobre dernier en présence des représentants des deux municipalités ;

2021-11-511

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adresse une lettre de félicitations à Axel, fils de Madame Marilla Gravel et Monsieur Maxime Désilets et remette un chèque au montant de 1 000 \$ devant servir pour un certificat épargne-étude.

**ADOPTÉE**

**5.6.5 Félicitations à Maika, enfant de Mme Lucie Robichaud et remise du cadeau (résolution)**

Considérant que Maika, fille de Madame Lucie Robichaud résidente de la Ville de Scotstown était inscrite au tirage du certificat épargne-études;

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

Considérant que le tirage a été effectué le 12 octobre dernier en présence des représentants de la Ville de Scotstown et de la Municipalité du Canton de Hampden ;

Considérant qu'un cadeau était prévu aux autres nouveau-nés non gagnants du certificat épargne-études;

**2021-11-512**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adresse une lettre de félicitations à la suite de la remise d'un prix-cadeau à Madame Lucie Robichaud pour souligner la naissance de sa fille Maika.

**ADOPTÉE**

**5.7 Tourisme Canton-de-L'Est : cotisation 2021-2022 et texte (résolution)**

**2021-11-513**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal renouvelle son adhésion 2021-2022 à Tourisme Canton de L'Est couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022 au montant de 219,03 \$ incluant les taxes.

Le texte pour le Guide touristique est le suivant :

***Scotstown            498 habitants***

*Scotstown a été fondé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par des colons écossais. Lové au pied du mont Mégantic, il est proposé aux visiteurs de découvrir ce riche héritage à travers différents éléments comme un salon de thé typiquement écossais, un circuit de maisons et jardins patrimoniaux ou encore un bistro estival. De plus, le long de la rue principale vous retrouverez les tartans des familles écossaises pionnières de la ville. D'autres attraits s'y ajoutent comme une herboristerie, une charcuterie, un parc et un camping municipal mettant en valeur la Rivière-au-Saumon, la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots reliant Scotstown et le parc national du Mont-Mégantic.*

**ADOPTÉE**

**5.8 Vœux pour la période des fêtes 2021**

**5.8.1 L'Événement (résolution)**

**2021-11-514**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville fasse paraître des vœux pour le temps des fêtes dans le journal L'Évènement de Scotstown pour la somme de 60 \$ en version couleur correspondant à une (1) page.

**ADOPTÉE**

**5.8.2 Le Journal Haut-Saint-François (résolution)**

**2021-11-515**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville fasse paraître des vœux pour le temps des fêtes dans le journal Le Haut-Saint-François pour un montant correspondant au solde de la contribution annuelle payée de l'année 2021, soit un montant de 450 \$ pour un espace approximativement de 1/4 de page avec 4 couleurs.

**ADOPTÉE**

**5.9 Vente du four à céramique**

Considérant qu'un four à céramique a été apporté dans la cuisine au 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville et qu'il n'est pas sécuritaire qu'il soit utilisé dans un édifice public;

Considérant qu'à la suite d'informations obtenues auprès de certaines personnes, ce four appartient à la Société de Développement de Scotstown-Hampden et qu'il est laissé à la ville pour en disposer;

**2021-11-516**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mette en vente le four céramique par la page Facebook de la ville et certains réseaux sociaux ainsi qu'une affiche sur tableaux d'affichage sur le territoire de la localité.

Les personnes souhaitant acquérir le four à céramique devront remettre leur offre par écrit au bureau municipal au plus tard d'ici le 31 décembre 2021.

**ADOPTÉE**

**5.10 Tirage de billets pour le spectacle achetés dans le cadre de l'activité de financement de Cité-école Louis-Saint-Laurent (résolution)**

Attendu que le conseil municipal a contribué au financement d'une activité de la Cité-école Louis-Saint-Laurent en procédant à l'achat de 4 billets pour le spectacle de Peter MacLeod le 27 novembre 2021;

**2021-11-517**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les billets achetés par le conseil municipal soient offerts aux citoyens par tirage.

Les informations seront diffusées dans l'Info-Scotstown, sur la page Facebook de la ville et affichée sur les tableaux d'affichage ainsi que dans les commerces afin que les citoyens de Scotstown puissent s'inscrire au tirage d'ici le 15 novembre.

**ADOPTÉE**

**5.11 Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la « prostate » - 19 novembre 2021 (résolution)**

ATTENDU qu'annuellement 4 300 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate et qu'il est important de sensibiliser la population de Scotstown au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est un organisme de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate. Il sensibilise, soutient et informe les personnes concernées par cette maladie. Il promeut et contribue au financement de la recherche de classe mondiale.;

ATTENDU que la campagne de financement « Nœudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-11-518**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil municipal de la Ville de Scotstown déclare le 19 novembre comme « La journée Scotstown de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

**ADOPTÉE**

**5.12 Journée mondiale du diabète - Illumination des bâtiments et "Souriez et portez du bleu!" (résolution)**

Considérant que l'année 2021 marque le 100<sup>e</sup> anniversaire de la découverte canadienne de l'insuline et que le mois de novembre est le mois du diabète, donc la Journée mondiale du Diabète est le 14 novembre;

Que la date du 14 novembre fut adoptée en Assemblée générale des Nations Unies est représenté par un cercle bleu qui signifie : « **TOUS UNIS POUR LE DIABÈTE** »;

Considérant que Diabète Estrie sollicite les municipalités à participer à illuminer en bleu un bâtiment ou invite les gens à porter du bleu et ainsi faire la promotion de la couleur mondiale de la sensibilisation au diabète;

**2021-11-519**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil ainsi que les employés municipaux sont invités à porter du bleu la journée du 14 novembre prochain pour appuyer la Journée mondiale du Diabète.

**ADOPTÉE**

**5.13 Séances du conseil municipal**

**5.13.1 Séance extraordinaire – 30 novembre 2021 à 18 h 30 (résolution)**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité visant la marge de recul avant de la résidence située au 77 rue Albert;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme doit traiter cette demande dans les prochains jours pour remettre une recommandation au conseil municipal;

**2021-11-520**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte de tenir une séance extraordinaire le 30 novembre à 18 h 30 pour prendre décision sur une demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉE**

**5.13.2 Séance extraordinaire – 7 décembre à 18 h 30 pour adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022 et du plan triennal des années 2022-2023-2024**

Attendu que le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 ainsi que le Plan triennal des années 2022-2023-2024 au cours des prochaines semaines;

**2021-11-521**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte de tenir une séance extraordinaire le 7 décembre 2021 à 18 h 30 pour adopter les prévisions budgétaires de l'année 2022 ainsi que le Plan triennal des années 2022-2023-2024.

Qu'un avis public soit affiché et diffusé sur le site web de la ville et diffusé dans l'Info-Scotstown tel qu'exigé par la loi en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.14 Formations, colloques, rencontres, visioconférences, webinaires (résolution)**

**5.14.1 Formation sur Éthique et déontologie obligatoire pour les élus (résolution)**

Attendu que les élus municipaux doivent obligatoirement suivre la formation « Éthique et déontologie en matière municipale » dans un délai de six mois de leur assermentation;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités offre cette formation en version virtuelle ou privée;

Considérant que des informations ont été prises auprès de la Fédération pour l'organisation de la formation au mois de janvier 2022, car elle ne peut être organisée qu'à partir du 15 décembre 2021 en raison de l'adoption du PL49 qui impacte l'ensemble de son contenu et qui nécessitera une analyse et accréditation de la CMQ avant de pouvoir la dispenser;

Considérant que la formule privée de cette formation est au tarif forfaitaire de 2 500\$ pour un groupe de 2 à 15 personnes (plus 200\$ par personne supplémentaire) pour une formation d'une journée (6 heures);

Considérant que le conseil municipal a offert à la Municipalité du Canton de Hampden de se joindre aux élus de Scotstown pour participer à la formation prévue le 15 janvier 2022;

**2021-11-522**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal réserve la date du samedi 15 janvier 2022 pour la tenue à Scotstown de la formation « Éthique et déontologie en matière municipale » dispensée par Me Stéphane Reynolds, de la firme Cain Lamarre de Sherbrooke et conseiller juridique de la Ville de Scotstown;

Que le conseil municipal autorise l'inscription des sept membres du conseil municipal plus la directrice générale;

Que le conseil municipal a reçu confirmation que les membres du conseil de la Municipalité du Canton de Hampden se joignent au groupe et que les frais totaux seront facturés à chacune des municipalités selon le nombre de participants inscrits.

**ADOPTÉE**

**5.14.2 4-11-2021 – Webinaires gratuits - Gestion d'actifs : présentation des outils de planification (résolution)**

Considérant que la Commission municipale du Québec a amorcé au cours des derniers mois certaines vérifications auprès de plusieurs municipalités visant à déterminer si ces municipalités disposaient de l'information essentielle sur leurs actifs en immobilisations (réseau d'aqueduc, système de collecte des eaux usées, routes, bâtiments administratifs, arénas, bibliothèques, véhicules de services, etc.), et si les données sur ces actifs étaient fiables, accessibles et utiles pour une prise de décision éclairée;

Considérant que la planification des actifs municipaux est un outil pouvant être utile pour connaître l'état des immobilisations appartenant à la ville et les coûts d'acquisition et d'entretien;

- 2021-11-523 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la directrice générale participe aux trois (3) formations gratuites organisées par le CERIU concernant les outils de planification pour la gestion des actifs municipaux en format visioconférence.  
**ADOPTÉE**
- 2021-11-524 **5.14.3 9-11-2021 de 10 h à 11 h : AQLP Formation projet Espaces: aménager des zones d'ombre dans un parc-webinaire (gratuit) (résolution)**  
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que les membres du conseil intéressés et la directrice générale participent à la rencontre virtuelle gratuite organisée par l'AQLP concernant une formation projet Espaces: aménager des zones d'ombre dans un parc.  
**ADOPTÉE**
- 2021-11-525 **5.14.4 9-11-2021 à 18 h 30 : Rencontre avec Me Stéphane Reynolds (résolution)**  
Considérant la nomination de nouveaux élus au sein du conseil municipal ;
- Considérant qu'il est essentiel d'offrir les bonnes informations sur la gestion d'une municipalité, le rôle et les responsabilités du maire et des conseillers, de l'administration municipale et des relations avec chacun des secteurs, etc.;
- SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que le conseil municipal demande à Me Stéphane Reynolds, de la firme Cain Lamarre de Sherbrooke et conseiller juridique de la Ville de Scotstown, de venir directement à Scotstown pour une rencontre d'information avec les membres du conseil.
- Que le conseil municipal autorise les frais de Me Reynolds pour cette rencontre.  
**ADOPTÉE**
- 2021-11-526 **5.14.5 14-11-2021 à 14 h : Rencontre visioconférence avec le MTQ et MRC dans le dossier de la piste cyclable (résolution)**  
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, et Madame Monique Polard, Directrice générale, sont autorisés à participer à une rencontre en visioconférence le 14 novembre prochain avec les représentants du Ministère des Transports et les représentants de la MRC du Haut-Saint-François concernant le dossier du prolongement de la piste cyclable et la traverse de la route 214 et du pont.  
**ADOPTÉE**
- 2021-11-527 **5.14.6 16-11-2021 de 9 h 30 à 11 h 30 : Webinaire : Projet Espaces: Les incontournables dans les aires de jeu (gratuit) (résolution)**  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que les membres du conseil intéressés et la directrice générale participent à la rencontre virtuelle gratuite organisée par l'AQLP concernant une formation projet Espaces: Les incontournables dans les aires de jeu  
**ADOPTÉE**

**5.14.7 16 novembre 2021, de 9 h à 10 h 30 : Webinaire gratuit : Changer les règles du jeu : Passer à l'action et offrir la ville aux tout-petits (gratuit) (résolution)**

2021-11-528

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil intéressés et la directrice générale participent à la rencontre virtuelle gratuite organisée par l'AQLP concernant une formation « Passer à l'action et offrir la ville aux tout-petits »

**ADOPTÉE**

**6. Sécurité publique**

**6.1 Incendie**

Le titre de la prochaine résolution est modifié pour inclure l'inventaire des travaux publics.

**6.1.1 Mise à jour de l'inventaire du Service incendie et du secteur des travaux publics (résolution)**

2021-11-529

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal demande au Directeur incendie de procéder à l'inventaire complet des outils, vêtements, équipements et autres fournitures du Service incendie au cours des prochains jours.

QUE cette demande soit également faite à l'employé des travaux publics de procéder à l'inventaire complet du garage municipal et des remises pour mettre à jour l'inventaire des outils, vêtements, équipements et autres fournitures du secteur voirie, aqueduc et égout au cours des prochains jours.

L'inventaire devra être remis au bureau municipal et une copie sera remise à tous les membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**6.1.2 Dossier à l'étude pour le regroupement des services incendie Chartierville-Hampden-La Patrie-Scotstown (résolution)**

Considérant que le manque de main-d'œuvre au sein des services incendie est une réalité dans plusieurs municipalités ;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Scotstown est très soucieux de la protection de ses citoyens, des biens sur son territoire et de respecter le schéma de couverture de risques ;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Scotstown souhaite étudier tous les scénarios pour une mise en commun des services incendie avec les municipalités environnantes dans le but d'avoir une force de frappe répondant aux exigences du Schéma de couverture de risques, tout en pouvant réduire les coûts et d'offrir un service optimal de protection aux citoyens, aux commerces, institutions et industries sur son territoire ;

Considérant que les municipalités peuvent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à un regroupement des services incendie ;

2021-11-530

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown s'engage à étudier et à travailler, en collaboration avec les municipalités de Canton de Hampden, La Patrie, et toute autre municipalité qui voudrait s'y joindre, pour envisager un regroupement administratif du service incendie ;

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown nomme les représentants, Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, Monsieur Maxime Désilets et Madame Cathy Roy, conseillers et délégués ainsi que Monsieur Martin Valcourt (substitut) au comité de la sécurité publique, ainsi que Madame Monique Polard, Directrice générale pour assister aux rencontres prévues pour ce dossier et poursuivre les travaux de mise en commun de l'administration du service incendie.

**ADOPTÉE**

**7. Voirie**

**7.1 Aide financière pour le réseau routier municipal supplémentaire pour une période de 3 ans (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown peut se prévaloir d'une aide financière pouvant s'élever jusqu'à un montant maximum de 100 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier échelonné sur les trois prochaines années en déposant une demande officielle au bureau de Monsieur François Jacques, Député de Mégantic;

Considérant que cette aide financière peut être utilisée sur la majorité des routes de la municipalité;

Considérant que la Ville de Scotstown peut accepter qu'une partie de cette aide financière qui réduira des sommes d'investissements pour les travaux de la route 257 sous la gestion de la MRC du Haut-Saint-François qui auront lieu au cours de l'année 2022;

Considérant que la somme non réservée et non utilisée par la Ville de Scotstown sur le montant total peut servir à une ou des municipalités touchées par le dossier de la route 257;

Considérant que la saison 2021 est très avancée pour effectuer des travaux sur le réseau routier;

**2021-11-531**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande un montant maximum de 40 000 \$ pour effectuer des travaux de creusage de fossés après vérification des routes par les conseillers délégués au secteur « Transport »;

Que la directrice générale est mandatée et responsable de remplir le formulaire approprié et de le transmettre à la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE**

**7.2 Travaux de creusage de fossé – Location pelle mécanique et camion (résolution)**

**2021-11-532**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal réserve les services de l'entreprise Transport Éric Guillette (Hampden) pour une pelle mécanique et des camions 10 roues dans le but d'effectuer des travaux de creusage de fossés sur diverses rues de la Ville de Scotstown et selon les besoins estimés par les conseillers délégués au « Transport ».

**ADOPTÉE**

**7.3 Acceptation d'une offre de service pour le déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown a fait un appel d'offres pour le déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville et du garage municipal/caserne incendie par la résolution 2021-09-424 adoptée à la séance du 7 septembre dernier;

Considérant qu'une seule offre de service a été reçue dans le délai indiqué, soit de Monsieur Rémi Cloutier (Hampden);

2021-11-533

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'offre de services de Monsieur Rémi Cloutier pour le déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville au montant de 1 050 \$ plus les taxes.

Aucun travail de pelletage n'est compris dans les travaux de déneigement.

Le conseil municipal ne retient pas l'offre de services pour le déneigement de la cour du garage municipal et la caserne incendie puisqu'après vérification, les travaux de déneigement seront effectués par l'employé municipal.

**ADOPTÉE**

**7.4 Demande au Ministère des Transports pour agrandissement de la zone de vitesse à 50 km sur la route 214 (résolution)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un citoyen afin que la Ville de Scotstown transmette une demande au Ministère des Transports pour réduire la vitesse sur la route 214 après le périmètre urbain en direction de Bury.

2021-11-534

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une prochaine séance du conseil.

**ADOPTÉE**

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

**8.1 Acceptation de l'aide financière : Coup de pouce – pivots pour le projet déposé relatif à la mise en place de la collecte des matières organiques : 350 \$ (résolution)**

Attendu le dépôt d'un projet dans le cadre du programme Coup de pouce – pivots de la MRC du Haut-Saint-François et la confirmation de l'acceptation du dossier pour la réception d'une aide financière d'un montant de 350 \$;

2021-11-535

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal transmette ses remerciements à la MRC du Haut-Saint-François et transfère dès réception la somme de 350 \$ dans un fonds pour projets de développement et/ou activités communautaires.

**ADOPTÉE**

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

**9.1 Éric Pins – Propriétaire du lot 6 362 466 : Demande de prolongation pour construction résidence (résolution)**

Considérant la vente par la Ville de Scotstown à Monsieur Éric Pins du lot 6 362 466 du cadastre du Québec par la résolution 2020-09-354 adoptée lors de

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

la séance du conseil du 1<sup>er</sup> septembre 2020 avec les conditions de vente suivantes stipulées au contrat, soit :

*Que la Ville de Scotstown est disposée à vendre à M. Éric Pins, le lot 6 362 466 du cadastre du Québec, superficie : 2 204,5 mètres carrés, situé sur la rue Osborne à Scotstown, selon les conditions suivantes :*

- *Le prix de vente 7 000 \$ plus les taxes applicables;*
- *La ville de Scotstown accorde un délai maximum d'un (1) an à l'acquéreur pour déposer une demande de permis de construction pour une résidence permanente et ladite résidence devra être érigée, en conformité avec la réglementation d'urbanisme de la ville, dans les deux (2) ans et l'aménagement du terrain doit être terminé dans un délai maximum de deux ans et demi (2½) à compter de la date de signature de l'acte de vente à intervenir entre l'acquéreur et la ville.*
- *À défaut de respecter la clause précédente, la ville pourra exiger la rétrocession du terrain aux frais de l'acquéreur. Aucune indemnité ne sera versée à l'acquéreur pour les améliorations et additions effectuées sur le terrain, celles-ci restant acquises à la municipalité sauf si cette dernière décide d'exercer son droit d'exiger de l'acquéreur qu'il procède à leur enlèvement et qu'il remette à ses frais le terrain dans son état d'origine.*
- *Si l'acquéreur a contracté une hypothèque auprès d'une institution financière pour construire une résidence permanente sur ledit terrain, la période accordée par l'institution financière pour décaisser la totalité du montant de l'hypothèque lorsque la construction est terminée est d'une année. Si la construction de la résidence n'est pas terminée deux ans après l'achat du terrain, la ville acceptera de renoncer à la rétrocession du terrain qui se fera, le cas échéant, au profit de l'institution financière qui détient une hypothèque de premier rang.*
- *Si une promesse de vente et d'achat sont signées entre la ville de Scotstown et le futur acquéreur, ce dernier déposera un acompte de 20 % sur le prix du terrain. L'acte de vente notarié devra être signé au plus tard après 60 jours, et ce, aux frais de l'acquéreur.*
- *L'acquéreur ne pourra vendre ou autrement disposer du terrain tant que la résidence n'aura pas été entièrement parachevée, cette restriction ne devant cependant pas empêcher l'acquéreur de consentir une hypothèque relative au financement de cette construction.*
- *En outre, il ne pourra céder ses droits dans la promesse de vente et d'achat. Cependant, s'il a un conjoint marié ou de fait, l'acquéreur pourra demander que la vente leur soit consentie conjointement.*
- *Le ledit bâtiment devra être érigé et complété, en conformité avec la réglementation d'urbanisme de la municipalité;*
- *L'installation d'un compteur d'eau par une personne ou entreprise spécialisée est obligatoire toute nouvelle résidence sur le territoire de la Ville de Scotstown;*
- *À défaut de respecter les clauses précédentes, la municipalité pourra exiger la rétrocession du terrain aux frais de l'acquéreur. Aucune indemnité ne sera versée à l'acquéreur pour les améliorations et additions effectuées sur le terrain, celles-ci restant acquises à la municipalité sauf si cette dernière décide d'exercer son droit d'exiger*

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

*de l'acquéreur qu'il procède à leur enlèvement et qu'il remette à ses frais le terrain dans son état original;*

*Que la Ville de Scotstown a fait border et cadastrer à ses frais l'immeuble visé par la vente et que le propriétaire accepte ledit bornage et cadastrage;*

Considérant que Monsieur Pins, propriétaire de l'immeuble acquis a déposé une demande de permis de construction pour la résidence conforme au délai inscrit dans l'acte de vente et qu'il a acheminé une lettre datée du 15 octobre 2021 dans le cadre d'une demande officielle afin d'obtenir du conseil municipal l'autorisation de reporter en 2023 la construction de la résidence selon les termes stipulés dans l'acte de vente enregistré sous le numéro 25 704 535 en date du 23 septembre 2020;

Considérant que le délai pour la construction de la résidence est de deux ans à compter de la signature de l'acte de vente, soit le 23 septembre 2022;

**2021-11-536**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal refuse la demande de Monsieur Pins pour obtenir un délai supplémentaire relatif à la construction de la résidence et que les termes stipulés dans l'acte de vente doivent être respectés dans le but d'être équitables dans tous les dossiers de terrains vendus par la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**10. Loisir et culture**

**10.1 Réception des offres de services pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond et raquette (résolution)**

Considérant l'adoption de la résolution 2021-09-435 lors de la séance du 7 septembre 2021 pour la diffusion d'une demande d'offre de services pour l'aménagement et l'entretien d'une piste de ski de fond et de raquette;

Considérant que le conseil municipal a reçu une (1) offre de services le 22 octobre 2021 de Madame Lisa Irving avec les informations suivantes :

**Option 1 :** *Longueur : Approximative de 4,4 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'à la halte du Log Hauler.*  
*Prix : 4 500 \$*

**Option 2 :** *Longueur : Approximative de 6,3 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'au chemin Franceville (Hampden).*  
*Prix : 6 800 \$*

**2021-11-537**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte l'offre de services reçue pour l'aménagement et l'entretien de l'option 1, soit la longueur approximative de 4,4 km, soit à partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'à la halte du Log Hauler;

Que le conseil municipal étudiera la possibilité que l'aménagement et l'entretien de la piste soient effectués sur toute la longueur selon les sommes disponibles au fond général et d'essayer d'obtenir du soutien financier de divers partenaires.

**ADOPTÉE**

**10.1.1 Demande de partage des coûts d'entretien de la piste de ski de fond à divers organismes pour la saison 2021-2022 (résolution)**

Considérant que l'aménagement et l'entretien d'une piste de ski de fond pendant la saison hivernale 2020-2021 sur la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots ont connu un très fort achalandage et ceci a été très apprécié par les citoyens et les touristes;

Considérant que les gens ont pu pratiquer une activité pendant la période de confinement reliée à la pandémie de la COVID-19 tout en permettant de briser l'isolement ;

Considérant qu'un tel aménagement offre une activité intéressante pendant la saison hivernale;

Considérant que cette activité est offerte gratuitement aux citoyens de Scotstown ainsi qu'aux personnes de tout âge des environs, aux étudiants de l'École Saint-Paul, etc.;

Considérant que le conseil municipal souhaite garder et offrir à nouveau cette activité aux citoyens tout en étudiant la possibilité d'augmenter la longueur de la piste pour la saison hivernale 2021-2022;

Considérant que le conseil municipal a reçu une offre de service pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond selon les options suivantes :

***Option 1 :*** Longueur : Approximative de 4,4 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'à la halte du Log Hauler.

*Prix : 4 500 \$*

***Option 2 :*** Longueur : Approximative de 6,3 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'au chemin Franceville (Hampden).

*Prix : 6 800 \$*

**2021-11-538**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown adresse une demande de soutien financier à divers partenaires pour recevoir les sommes monétaires suffisantes pour permettre l'aménagement et l'entretien de la piste cyclable sur une longueur 6,3 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'au chemin Franceville (Hampden) au montant demandé de 6 800 \$.

**ADOPTÉE**

**10.2 Dossier : Aménagement du terrain de balle – Autorisation de prolongement du dossier jusqu'au 3 juillet 2022 – Début des travaux de nivellement (résolution)**

Considérant l'approbation par le Ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du projet déposé au cours de l'année 2019 par la Ville de Scotstown visant l'aménagement du terrain de balle et soccer;

Considérant qu'en raison de divers événements et de la pandémie de la COVID-19, le conseil n'a pu débiter les travaux;

Considérant que le gouvernement vient d'accorder un prolongement jusqu'au 3 juillet 2022 pour réaliser les travaux;

**2021-11-539**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le délai et autorise la location de machineries lourdes (pelle mécanique et camion) pour effectuer les travaux d'aménagement du terrain de balle ainsi que l'achat de matériaux granulaires nécessaires.

Que des estimations seront demandées pour l'achat et l'installation de clôture.  
**ADOPTÉE**

**10.3 Programme Action bénévole : abri-bois (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu l'information que le projet déposer dans le cadre du Programme Action bénévole visant à aménager un plancher à l'abri-bois au Parc Walter-MacKenzie pour permettre l'installation de tables de pique-nique à l'ombre et permettre également la tenue de diverses activités a été accepté;

**2021-11-540**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande une estimation pour l'aménagement d'une base de béton pour le plancher de l'abri-bois du Parc Walter-MacKenzie.

Le dossier sera remis aux membres du conseil pour décision ultérieure.  
**ADOPTÉE**

**10.3.1 Le Petit Écossais – Avis à transmettre à Hydro Québec – Délai de prescription applicable sur toute réclamation antérieure au mois d'octobre 2018 et acceptation du paiement du compte pour la période d'octobre 2018 à octobre 2021 (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown est propriétaire de l'immeuble situé au 11, rue du Parc Scotstown depuis plusieurs années;

Considérant que la ville ne recevait pas de compte d'Hydro Québec pour le numéro de compte 299 071 594 301 depuis quelques années sans en connaître la raison;

Considérant qu'Hydro Québec a été contactée par appel téléphonique pour faire une vérification et connaître la raison pour laquelle la ville ne recevait pas de compte;

Considérant que la représentante d'Hydro Québec a confirmé qu'elle constatait bien que le compteur électrique fonctionnait et qu'elle ne pouvait donner la raison de la non-réception des comptes d'électricité;

Considérant que le ou vers le 29 octobre 2021, la Ville de Scotstown recevait électroniquement un compte d'Hydro Québec pour la période du 28 avril 2015 au 30 août 2021;

Considérant que l'article 2925 du Code civil du Québec prévoit que le droit d'action se prescrit par trois ans à partir du moment où la créance naît;

Considérant que la date de la facture n'est pas le moment où la créance naît, mais celle-ci naît chaque mois où nous aurions dû recevoir un compte pour la consommation d'électricité;

Considérant que toute réclamation antérieure au mois d'octobre 2018 est prescrite;

**EN CONSÉQUENCE**

**2021-11-541**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

Que toute réclamation antérieure au mois d'octobre 2018 est prescrite telle que stipulée par l'article 2925 du Code civil du Québec;

QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown transmette copie de cette résolution à Hydro Québec pour indiquer qu'elle accepte de payer le montant de 10 783,87 \$ plus les taxes pour la consommation d'électricité concernant les périodes non prescrites suivantes :

no. facture	Période	Montant sans les taxes
624 402 467 223	Du 24-10-2018 au 21-12-2018	612,85 \$
	Du 22-12-2018 au 26-02-2019	813,42 \$
	Du 27-02-2019 au 31-03-2019	535,04 \$
	Du 27-04-2019 au 27-06-2019	424,05 \$
	Du 28-06-2019 au 27-08-2019	374,74 \$
	Du 28-08-2019 au 28-10-2019	386,73 \$
	Du 29-10-2019 au 27-12-2019	823,00 \$
	Du 28-12-2019 au 27-02-2020	844,11 \$
	Du 28-02-2020 au 29-04-2020	700,96 \$
	Du 30-04-2020 au 29-06-2020	324,55 \$
	Du 30-06-2020 au 27-08-2020	715,17 \$
	Du 28-08-2020 au 28-10-2020	703,83 \$
	Du 29-10-2020 au 29-12-2020	623,14 \$
	Du 30-12-2020 au 25-02-2021	747,43 \$
	Du 26-02-2021 au 29-04-2021	26,04 \$
	Du 30-04-2021 au 29-06-2021	1 330,57 \$
	Du 30-06-2021 au 30-08-2021	798,24 \$
	Total	10 783,87 \$

QUE la Ville de Scotstown refuse de payer la réclamation pour la consommation d'électricité de la période du 28 avril 2015 au 23 octobre 2018, considérant que cette portion de la réclamation étant prescrite, puisqu'elle date de plus de 3 ans.

QUE la Ville de Scotstown ne reconnaît devoir aucune autre somme à Hydro Québec.

**ADOPTÉE**

**10.3.2 Facturation transmise aux gestionnaires du Petit Écossais pendant les périodes utilisées 2020 et 2021**

Considérant la réception des factures d'électricité pour le bâtiment situé au 11, rue du Parc, Scotstown, désigné comme étant le Petit Écossais;

Considérant qu'un contrat de location est intervenu entre la Société de Développement Scotstown-Hampden et Mesdames Manon Roy et Linda Patry pour la gestion d'une partie du bâtiment aménagée pour la restauration;

Considérant de l'article 7 du contrat de location stipule entre autres que :

« Les locataires s'engagent à défrayer les coûts liés à l'exploitation du restaurant incluant de façon non-limitative :  
- Frais d'électricité et du chauffage (pour l'excédent des coûts basés sur l'historique de facturation en 2019) »;

2021-11-542

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mette à jour le dossier et envoie le compte détaillé des frais d'électricité et de chauffage depuis le début du contrat de location, soit de juin 2020 à octobre 2021 inclusivement aux locataires Mesdames Manon Roy et Linda Patry.

Que copie de cette résolution et des documents envoyés aux locataires soient acheminés également à la Société Développement Scotstown-Hampden.

**ADOPTÉE**

#### **10.4 Loisirs Hampden-Scotstown**

##### **10.4.1 Demande d'autorisation pour aménager un terrain de volleyball (résolution)**

Considérant que le comité Loisirs Hampden-Scotstown veut aménager un terrain de volleyball au Parc Walter-MacKenzie et souhaite obtenir l'autorisation du conseil municipal;

**2021-11-543**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les Loisirs Hampden-Scotstown d'aménager un terrain de volleyball au Parc Walter-MacKenzie.

**ADOPTÉE**

##### **10.4.2 Demande pour traitement des paies (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu le 25 octobre dernier un courriel de Madame Sylvie Dubé, demandant si la ville accepterait de traiter la paie d'un employé embauché par le comité des Loisirs Hampden-Scotstown au même titre que l'été passé pour les employés du camp de jour.

Considérant que le programme doit se terminer au plus tard en février 2022;

**2021-11-544**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte que le traitement des paies soit effectué par la directrice générale de façon hebdomadaire.

Le comité Loisirs Hampden-Scotstown sera responsable à ce qu'une feuille de temps de l'employé soit remise au bureau municipal au plus tard le mardi matin de chaque semaine.

**ADOPTÉE**

#### **10.5 Municipalité du Canton de Hampden : Demande de soutien financier pour un projet (résolution)**

Considérant la réception d'une demande de la Municipalité du Canton de Hampden le 24 août 2021 pour participer financièrement à un projet qui pourrait rassembler les deux municipalités;

Considérant que ce projet vise un lieu pour écouter des films sur un projecteur avec toile dans une tente permanente à l'extérieur. Il y aurait rajout de bancs et de tables de pique-nique aussi;

Considérant que la demande d'aide financière est dans le cadre du Fond canadien de revitalisation des communautés;

Considérant que les informations supplémentaires obtenues pour le montant de la contribution demandée à la Ville de Scotstown sont de l'ordre de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$);

2021-11-545

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte d'appuyer le dépôt du projet présenté par la Municipalité du Canton de Hampden dans le cadre du Programme Fond canadien de revitalisation des communautés;

Que la Ville de Scotstown s'engage à participer pour un montant maximum de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) à la condition que le projet déposé soit accepté.

Que l'aide financière n'est pas récurrente.

**ADOPTÉE**

**11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

**11.1 Prix Hommage bénévolat-Québec (information)**

Considérant que le conseil municipal est fier de l'engagement bénévole exceptionnel de plusieurs femmes et d'hommes de Scotstown et qu'il est important de souligner le temps qu'ils consacrent à divers organismes communautaires, activités et festivités de la localité;

2021-11-546

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal soumette la candidature de citoyens de Scotstown aux prix Hommage bénévolat-Québec pour les plus hautes distinctions gouvernementales relativement à l'action bénévole.

Le conseil municipal mandate Madame Monique Polard, directrice générale à remplir et transmettre les documents de candidatures et à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown tous documents de ce dossier.

**ADOPTÉE**

**11.2 Entériner les travaux pour fermer une canalisation d'eau potable : rue Hope (résolution)**

Considérant que le conseil municipal s'interroge sur l'état de certaines canalisations d'eau potable sur la rue Hope et souhaite que des vérifications soient effectuées;

2021-11-547

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la location d'une retrocaveuse pour effectuer des travaux d'excavation afin de vérifier l'état des canalisations d'eau potable et procéder à l'enlèvement et la fermeture de toutes canalisations en double ou ne desservant pas de résidence pour réduire tous risques de fuites d'eau potable qui entraîne une consommation d'eau inutile.

**ADOPTÉE**

**11.3 Municipalité du Canton Hampden – Demande d'aide financière (information)**

Le dossier a été discuté précédemment au point 10.5.

**11.4 Gala des mérites scolaires 2022 – Demande commandite (information)**

Considérant la réception d'une demande de commandite de la Cité-école de la polyvalente Louis-Saint-Laurant dans le cadre des différents prix et différentes bourses qui sont remis aux élèves de la Cité-École au mois de juin pour l'année scolaire 2021- 2022;

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021**

**2021-11-548** SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier est reporté à une séance subséquente.

**ADOPTÉE**

**11.5 La Relève du Haut-Saint-François – Demande de commandites (information)**

Considérant la réception d'une demande de commandite de La Relève du Haut-Saint-François pour participer à la deuxième édition du projet **Dans MON sac à dos** qui aura lieu en août 2022;

**2021-11-549** SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier est reporté à une séance subséquente.

**ADOPTÉE**

**11.6** Aucun sujet ajouté

**11.7** Aucun sujet ajouté

**12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Monsieur Jacques Beaunoyers indique aux membres du conseil qu'il a déposé une demande pour l'installation de ponceaux pour procéder à l'aménagement d'une entrée charretière sur la rue de Ditton pour son immeuble. Une discussion est suivie concernant le respect des règlements en vigueur.

**13. Levée de la séance (résolution)**

**2021-11-550** SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 15.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Désilets, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale